



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

Bruxelles, le

00781201
08.04.2021

RECOMMANDE
Région de Bruxelles-Capitale
Nos réf. : 31/03/2021/BE/AUT/1.779.044/BWI/vth/

SMALS MVM
Monsieur Brieux DELCAMBRE

Avenue Fonsny 20
1060 BRUXELLES

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1B/2021/1779044]
Votre contact : Thomas Vanessa - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775 7883
Fax : 02 775 77 72

E-mail: vthomas@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

SMALS - A.S.B.L.
Avenue Fonsny 20 - 1060 BRUXELLES
Lieu d'exploitation : Boulevard Industriel 25 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 334134

Demande de modification de permis ayant pour objet : le remplacement d'installations de climatisation

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, le remplacement d'anciennes installations de climatisation n'induit pas de nuisances supplémentaires pour l'environnement.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous* :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
3	Batteries stationnaires au plomb - Locaux UPS 1 et UPS 2	2 x 525888 Ah*V	3
40A	Chaudière à condensation au gaz	166 kW	3
40A	Chaudière à condensation au gaz	166 kW	3
55B	Groupe électrogène 1	1050 kVA	2
55B	Groupe électrogène 2	1040 kVA	2
72B	Dépôt en récipients fixes de gaz comprimés, liquéfiés	8120 litres	1B
88.3B	Citerne de mazout aérienne	25000 litres	2
104B	Moteur à combustion interne (groupe électrogène 1)	985 kVA	2
104B	Moteur à combustion (groupe électrogène 2)	850 kVA	2

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles
T +32 2 775 76 11 - F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels - www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis - Havenlaan 86C/3000 - 1000 Brussel
T +32 2 775 76 11 - F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels - www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

132 A	Système de climatisation	Local labo : 15 kW (7,1 kg R410A)	2
132 A	Chiller bureau Circ.A	Puissance: 71,6 kW Fluide: R410A: 7,4 kg Tonne éq. CO2: 15,4512	3
132 A	Chiller bureau Circ.B	Puissance: 72 kW Fluide: R410A: 7,4 kg Tonne éq. CO2: 15,4512	3
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 1.1	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 1.2	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 1.3	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 1.4	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 2.1	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 2.2	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 2.3	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132 B	Installation de climatisation ClimUPS 2.4	Puissance: 8,76 kW Fluide: R32: 5 kg Tonne éq. CO2: 3,375	2
132B	Deux chillers	2 x 350 kWe	2
148A	Transformateur à l'huile	200 kVA	Non classé
148A	Transformateur statique à l'huile	1000 kVA	3
148A	Transformateur statique sec	1000 kVA	3
148A	Transformateur statique sec	1000 kVA	3
148A	Transformateur statique sec	1000 kVA	3
152A	Parkings à l'air libre	39 places	2

*les installations reprises en gras sont celles qui ont été ajoutées et qui ont remplacé les anciennes installations.

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 06/04/2021 :

- Localisation des installations concernées par la demande de modification

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous attirons votre attention sur les dispositions suivantes :

- Les informations ou documents suivants doivent être transmis à Bruxelles Environnement dans les délais repris ci-dessous :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr 0236.916.956

Délai Ces délais ne dispensent en rien l'exploitant de se mettre immédiatement en conformité avec le permis d'environnement, sauf éventuelles dérogations accordées à l'article 4 §A.1. du permis.	Informations et documents à transmettre à Bruxelles Environnement	Référence dans les conditions d'exploitation (modification du permis de base 334134, réf. 585147)
Dans le mois qui suit la mise en service des installations de réfrigération et au plus tard le 30/09/2021	Copie du contrôle d'étanchéité sans fuite réalisé par une entreprise en technique du froid (enregistrée si le fluide est de type HFC)	Art. 4, § B.1. Point 2.1
Dans le mois qui suit la mise hors service des anciennes installations de réfrigération et au plus tard le 30/09/2021	Copie de la preuve de reprise des gaz réfrigérants des anciennes installations de réfrigération	Art. 4, § B.1. Point 2.3

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Frédéric FONTAINE
Directeur général

en délégué /

B. WILLOCX
Directeur

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.966

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.966